

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20252205_40/286
	Du 22 MAI 2025 à 18 heures30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 18 De Votants : 26 Absents ayant donné procuration : 8 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 1 Objet : Convention d'Objectifs avec Nîmes Métropole pour la programmation, l'organisation et la mise en œuvre de l'Evènement « Agglo en Lumière »	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Agnès GHELFI ; Pascal MIARD ; Marion BERLINE ; Sophie DENAT ; Sophie LINGERAT ; Patrick ETIENNE ; Alice BROSSETTE ; Loïc CODOU ; Catherine ROCCO ; Marc AUGIER ; Marcel DESPROGES</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration : Sophie ESCUDIER pouvoir à Odile GIOVANNELLI ; Christian ANDRE pouvoir à Marcel DESPROGES ; Florence DUSSAUT pouvoir à Isabelle MAZAY ; Guillaume BARAGNON pouvoir à Jean-Luc CHAILAN ; Sophie GIMENO pouvoir à Catherine LAPIERRE ; Antoine GIRON pouvoir à Marc SERVILE ; Elisabeth CRES pouvoir à Marc AUGIER ; Laurence MARTIN pouvoir à Loïc CODOU</p> <p>Etaient absents excusés sans procuration : -</p> <p>Etaient absents non excusés sans procuration : Bertrand LEDIEU</p>

Madame Isabelle MAZAY, rapporteur,

Informe que Nîmes Métropole propose d'instituer une programmation événementielle et culturelle sur la période estivale du 11 juillet au 15 Août 2025.

Cette programmation itinérante qui constituera l'Evènement « Agglo en Lumière » concerne les territoires qui la composent (en dehors du secteur de la Ville centre Nîmes) ; à savoir : Gardonnenque, Vaunage, Garrigues, Costières, Camargue, Leins Gardonnenque.

Il est ainsi proposé aux communes membres de la communauté d'agglomération de mettre en œuvre un évènement dont les objectifs sont de dynamiser le territoire et valoriser le patrimoine paysager ou architectural des communes autour d'une animation mise en œuvre et du patrimoine gourmand.

Dans ce cadre, il est proposé à la commune de Caveirac d'accueillir l'Evènement « Agglo en Lumière » le 8 Août 2025 et de mettre en œuvre une programmation « Jonglerie dans le Parc du château ».

Le rapport de Madame MAZAY entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents,

APPROUVE l'organisation de l'évènement sur la commune le 8 Août 2025,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour la programmation, l'organisation et la mise en œuvre de l'Evènement avec Nîmes Métropole.

Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 23 mai 2025

Le Maire

La Secrétaire de séance

Jean-Luc CHAILAN



Sophie LINGERAT



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>